



ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE  
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROCÈS-VERBAL de la deuxième assemblée générale de l'année académique 2019-2020 (régulière) de l'ASSEP, tenue le 9 décembre 2019 à midi à la salle M-2101 du Pavillon Lassonde de l'École Polytechnique, à Montréal, avec reprise le 11 décembre 2019 dans la même salle et à la même heure.

---

Étaient présentEs le 9 décembre :

Du comité exécutif :

MM	Sébastien Paquette	Responsable à la coordination
	Mathieu Lavallée	Responsable à la trésorerie et au secrétariat
	Victor Calatoru	Responsable aux affaires internes
	Abderrazak Moutassim	Responsable aux relations de travail des auxiliaires d'enseignement
	Mme Chantal Beaudry	Responsable aux affaires externes

Membres de l'assemblée : 10 personnes le 9 décembre.

Membres en règle de l'ASSEP

## AG rég-2-1

Le quorum comprend un nombre de personnes (20), de post-docs (1), de chargéEs de cours (3) et d'auxiliaires (3). Le quorum n'est donc pas constaté lors de l'assemblée du 9 décembre.

Sébastien fait une présentation des points d'information, vu que sans ouverture il n'est pas possible de prendre des décisions :

- Position sur le PEQ (Programme Expérience Québec),
- Résolutions pour le congrès de l'AFPC-Québec : elles seront envoyées par courriel aux membres d'ici la reprise de l'AG ce mercredi.
- Délégation pour le congrès de l'AFPC-Québec : on a trois, peut-être quatre délégués selon les statuts et règlements de l'AFPC (à confirmer). On peut aussi nommer des substituts aux cas où certaines personnes se désisteraient. Le congrès aura lieu du 24 avril (13h00) jusqu'au 26 avril 2020 à Sherbrooke,
- Conseil régional de Montréal Métropolitain de la FTQ (CRMM-FTQ),
- Négociations : Les cahiers de négos devraient être présentés durant le trimestre d'Hiver 2020.
  - Des membres (post-doc, chargéEs de cours) aimeraient avoir accès aux activités de bien-être : CEPsum, salle d'exercice au 4<sup>e</sup> du bâtiment principal, activités organisées par l'école, etc.
- Postes vacants : toujours de la place dans les déléguéEs, et il faut une personne responsable aux relations de travail des post-docs, et une personne responsable aux relations de travail des chargéEs de cours. Il y a aussi de la place dans des comités de négociations.
- Mobilisation : on a 115 post-docs sur nos listes dans les dernières années. Il y a une discussion sur comment les mobiliser et les informer.
  - Il faudrait pouvoir donner un « package » d'information lors de l'embauche de chaque post-doc. On reçoit la liste des post-docs à chaque deux mois, et on a le droit de libérer chaque post-doc pour 30 minutes lors de l'embauche pour les informer. Le problème est qu'on ne sait pas dans quels locaux les post-docs se trouvent.

- Lors des dernières tournées, des notes ont été prises sur où se trouvent les locaux d'étudiantEs (chargéEs de cours, auxiliaires et post-docs). Mais sinon, l'approche utilisée actuellement est de cogner à toutes les portes.
- Roxanne, l'employée permanente, a envoyé des messages de bienvenue aux auxiliaires après la réception de la liste. Elle veut faire la même chose aux post-docs dans les prochaines semaines.
- Le Service des immeubles (SDI) a donné une liste des locaux d'étudiantEs à d'autres comités officiels de l'école, donc le SDI serait capable de nous en fournir une.
- Une personne-membre propose de monter un cahier de la liste des postes possibles (chargéEs de cours, toutes les variantes d'auxiliaires, post-doc) avec une description des postes, de la charge de travail, des compétences requises, etc.
- Présentation du stratagème qui contrevient à la convention utilisé par plusieurs profs :
  - Affichage d'une seule charge de cours lors de l'affichage normal (15 jours),
  - Ajout de trois charges supplémentaires en affichage court (2 jours),
  - Comme peu de personnes répondent à l'affichage court, le prof s'arrange pour que les seules personnes qui répondent soient des étudiantEs.
- Présentation de la problématique de l'assignation des charges de cours :
  - Certains membres prennent plus que quatre charges de 45 heures par trimestre,
  - Certains membres se désistent pour une charge, et l'école réplique en faisant un deuxième affichage de deux jours plutôt qu'en contactant la prochaine personne ayant appliqué sur l'affichage initial,
  - L'affichage du pointage a été fait après l'assignation des charges de cours du trimestre d'été. Il s'ensuit que c'est la vieille liste qui a servi pour l'assignation des charges de cours de l'été. On va pousser que l'affichage du pointage l'année prochaine se fasse dans les temps prévus (les retards cette année ont été causés par la correction des erreurs dans la liste).
  - Les ressources humaines de Polytechnique repoussent constamment les rencontres patronales-syndicales. Il s'ensuit que tous les griefs sont soumis à l'arbitrage vu qu'il n'est pas possible de discuter à l'amiable.

### 1. **Ouverture de l'assemblée du 11 décembre 2019**

Le quorum comprend un nombre de personnes (20), de post-docs (1), de chargéEs de cours (3) et d'auxiliaires (3), mais lors d'une reprise, on utilise un quorum moral. Il y a 17 membres durant l'assemblée.

Victor Dorel Calatoru propose d'ouvrir l'assemblée, appuyé par X.

La proposition est adoptée à l'unanimité et l'assemblée est déclarée ouverte à 12h18.

### 2. **Présidium**

X, appuyé par X, propose que Sébastien Paquette agisse à titre de président d'assemblée et que Mathieu Lavallée agisse comme secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est le suivant :

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2019
5. Position sur sur les modifications au PEQ (Programme d'expérience québécoise)
6. Résolutions pour le congrès de l'AFPC-Québec
7. Délégués pour le congrès de l'AFPC-Québec
8. Adhésion au conseil régional de Montréal Métropolitain de la FTQ (CRMM-FTQ)
9. Discussion sur les négociations
10. Mobilisation
11. Élections aux postes vacants
12. Varia
13. Fermeture

X propose, appuyé par Victor Dorel Calatoru, cet ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 19 septembre 2019**

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale, soumis par courriel avec l'avis de convocation de l'assemblée générale actuelle, est présenté à l'assemblée mais sans lecture. Aucune modification au procès-verbal n'est demandée.

Victor Dorel Calatoru propose, appuyé par Abderrazak Moutassim, l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2019 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Position sur les modifications au PEQ (Programme d'expérience québécoise)**

Le projet de résolution est présenté par Sébastien Paquette. La résolution est la suivante :

*Il est résolu que l'ASSEP exprime sa vive inquiétude quant à l'impact de la réforme caquiste du PEQ (Programme d'Expérience Québécoise) sur la réputation internationale du Québec, sur sa capacité d'attraction et de rétention des talents nécessaires au développement et au rayonnement du Québec*

*Il est résolu que l'ASSEP s'oppose à toute réforme qui aurait un impact négatif sur ses membres actuels et futurs.*

*Il est résolu que l'ASSEP demande au gouvernement de préserver, en cas de réforme, une clause de droits acquis pour tout(e) étudiant(e) étranger(e) ou travailleur(euse) étranger(e) temporaires sur le territoire au moment de l'entrée en vigueur de sa réforme.*

On nous fait remarquer que les stagiaires post-doctoraux ne sont pas éligibles pour adhérer au programme du PEQ (mais unE étudiantE qui termine un doctorat sur le PEQ pourrait faire ses six mois de travail demandé par le PEQ en tant que stagiaire post-doctoralE). La réforme du PEQ affecte donc nos membres étudiantEs.

Mathieu Lavallée propose la résolution ci-dessus (les trois « résolu »), appuyé par X. La résolution (les trois « résolu ») sont adoptés à l'unanimité.

#### **6. Résolutions pour le congrès de l'AFPC-Québec**

La résolution suivante est proposée :

*ATTENDU QUE de nombreux membres de l'AFPC-Québec ont été directement affectés par les récentes mesures visant la suspension et la réforme du PEQ;*

*ATTENDU QUE différents acteurs politiques, économiques, syndicaux, régionaux et de l'éducation ont vivement souligné l'importance du PEQ, qui participe à l'attractivité et au rayonnement du Québec, et contribue indéniablement à la vitalité des régions contribue indéniablement à la vitalité des régions;*

*ATTENDU QUE toutes les formations sont utiles et nécessaires pour le développement du Québec;*

*ATTENDU QUE le gouvernement s'est engagé à procéder à des consultations avant toute nouvelle proposition de réforme du PEQ;*

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec exprime sa vive inquiétude quant à l'impact de la réforme caquiste du PEQ (Programme d'Expérience Québécoise) sur la réputation internationale du Québec, sur sa capacité d'attraction et de rétention des talents nécessaires au développement et au rayonnement du Québec;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec participe le cas échéant aux consultations annoncées par le gouvernement dans le cadre de la réforme annoncée du PEQ;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec s'oppose à toute réforme qui aurait un impact négatif sur les membres actuels et futurs;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec exige du gouvernement de préserver, en cas de réforme, une clause de droits acquis pour tout(e) étudiant(e) étranger(e) ou travailleur(euse) étranger(e) temporaires sur le territoire au moment de l'entrée en vigueur de sa réforme.*

X propose, appuyé par Mathieu Lavallée, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Une autre résolution est proposée :

*ATTENDU QUE le gouvernement de la CAQ a déposé le projet de loi 40, qui prévoit de supprimer les commissions scolaires;*

*ATTENDU QUE le manque de participation n'est pas une bonne raison de mettre fin à la démocratie;*

*ATTENDU QUE les motivations de la CAQ son basée sur une idéologie et des promesses électorales, et non sur des arguments rationnels;*

**Assemblée générale régulière – 09.12.2019 et 11.12.2019**

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec fasse campagne pour s'opposer au projet de loi 40, déposé par la CAQ, et demande au gouvernement de maintenir les commissions scolaires.*

Chantal Beaudry propose, appuyé par X, le texte de la résolution ci-dessus.

On reproche au syndicat d'avoir sorti ces textes deux jours avant l'assemblée générale, en français seulement. Il aurait été préférable que ça soit publié plus tôt afin de permettre une discussion afin d'obtenir un texte final à approuver en assemblée générale.

Une personne s'est portée volontaire pour traduire le texte des résolutions en anglais pour les prochaines assemblées générales.

Le vote est demandé : 9 en faveur, 0 contre, 3 abstentions. La résolution est donc adoptée à majorité.

La résolution suivante est proposée :

*ATTENDU QUE l'AFPC-Québec compte des membres en processus d'obtention de leur citoyenneté canadienne;*

*ATTENDU QUE le gouvernement de la CAQ a déposé le projet de loi 9, qui prévoit de supprimer tous les dossiers de demande de certificats de sélection du Québec en attente de traitement;*

*ATTENDU QUE les personnes ayant fait des demandes pour obtenir la citoyenneté canadienne ne sont pas responsables des retards engendrés par le gouvernement du Québec;*

*ATTENDU QUE la vraie raison de ces retards est le manque de personnel pour traiter les dossiers;*

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec fasse campagne pour s'opposer au projet de loi 9, déposé par la CAQ, et demande au gouvernement de traiter tous les dossiers de certificats de sélection du Québec déjà ouverts.*

Mathieu Lavallée propose, appuyé par X, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution ci-dessous est proposée :

*ATTENDU QUE l'AFPC-Québec s'est impliquée activement dans la campagne minimum 15 depuis plus de 4 ans;*

*ATTENDU QUE cette bataille n'est pas encore gagnée au Québec;*

*ATTENDU QUE l'inflation fait en sorte que le salaire minimum pour sortir du seuil de la pauvreté est maintenant supérieur à 15\$/h;*

*ATTENDU QUE l'inflation continuera de faire son effet, d'ici à ce que cette question puisse se régler;*

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec mette à jour sa campagne sur le 15\$/h minimum, pour tenir compte au minimum de l'inflation déjà subie et future, et pour obtenir un consensus avec les autres partenaires qui mettront aussi à jour leur campagne.*

X propose, appuyé par Mathieu Lavallée, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

La résolution ci-dessous est proposée :

*ATTENDU QUE la PSG (Politique Salariale du Gouvernement) négociée avec les différents gouvernements au cours des dernières années est trop souvent en dessous de l'augmentation du coût de la vie;*

*ATTENDU QUE le fait de suivre la PSG est devenu une norme dans certains secteurs parapublics et privés;*

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec fasse campagne auprès des gouvernements pour promouvoir l'importance d'accorder aux travailleurs une PSG (Politique Salariale du Gouvernement) qui correspond au minimum à l'augmentation du coût de la vie.*

Victor Dorel Calatoru propose, appuyé par X, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

La résolution ci-dessous est proposée :

*ATTENDU QUE certains employeurs, notamment dans le secteur universitaire, ont affiché ces dernières années une volonté agressive et obstinée de défaire des accréditations syndicales existantes, et que cette volonté doit être combattue vigoureusement;*

*ATTENDU le caractère atypique et temporaire des emplois couverts par certaines accréditations, et leur taux élevé de roulement;*

*ATTENDU QUE la perte d'une accréditation représente la perte de droits pour les membres, et la perte de revenus pour l'AFPC;*

*ATTENDU QUE l'AFPC doit maintenir sa capacité à réagir à temps à une situation d'urgence future;*

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec fasse pression sur l'AFPC, afin de former et de maintenir en permanence des équipes complètes de syndicalisation pour chaque région;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'équipe de syndicalisation puisse être utilisée pour consolider des accréditations existantes qui seraient menacées, ou seraient menacées dans un avenir rapproché, et que ce travail puisse être fait de façon préventive;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ces emplois deviennent des postes permanents à l'AFPC;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU DE modifier l'article 7 les statuts de l'AFPC en ce sens.*

Chantal Beaudry propose, appuyé par Abderrazak Moutassim, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

La résolution suivante est proposée :

*ATTENDU QU'il est important d'avoir une bonne représentation et une bonne rétro-action des membres dans les comités-pré-congrès;*

*ATTENDU QU'il est important d'évaluer l'impact des résolutions sur l'ensemble des membres, avant qu'elles ne soient débattues au congrès;*

*IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil québécois feront partie de l'un des comités pré-congrès de l'AFPC-Québec;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE une personne membre issue des éléments et une personne membre issue des SLCD seront nommées sur chacun des comités pré-congrès;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une personne active pour chacun des trois groupes (équité, femmes, jeunes) soit nommée sur l'un des comités pré-congrès;*

*IL EST DE PLUS RÉSOLU D'ajouter un règlement de l'AFPC-Québec en ce sens.*

X propose, appuyé par Chantal Beaudry, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

La résolution suivante est proposée :

*CONSIDÉRANT QUE le TAT (Tribunal administratif du travail) a déjà statué sur le statut de travailleurs des stagiaires post-doctoraux.*

*IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec travaille à faire reconnaître les stagiaires post-doctoraux étrangers comme étant admissibles au PEQ (Programme expérience Québec) pour travailleurs temporaires.*

X propose, appuyé par Mathieu Lavallée, le texte de la résolution ci-dessus. La résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

## **7. Délégation pour le congrès de l'AFPC-Québec**

Nous avons trois délégués pour le moment, avec peut-être un quatrième délégué à confirmer plus tard. Le congrès a lieu du 26 au 29 avril 2020 à Sherbrooke.

Chantal Beaudry propose *Chantal Beaudry comme déléguée*, appuyé par X.

Chantal Beaudry propose *Moulay Vincent-Huard comme délégué*, appuyé par X.

Ulrich Compaore propose *Ulrich Compaore comme délégué*, appuyé par X.

Fabrice Pougoum propose *Fabrice Pougoum comme quatrième délégué ou substitut*, appuyé par X.

Les quatre personnes sont élues par acclamation.

#### **8. Adhésion au conseil régional FTQ Montréal Métropolitain (CRMM-FTQ)**

L'adhésion au CRMM-FTQ engendre des frais :

- a. 0,47 \$ par membre par mois (en vigueur jusqu'au 1er septembre 2020)
- b. 0,50 \$ par membre par mois (en vigueur à partir du 1er septembre 2020)

On a une moyenne annuelle de 725 membres par mois.

→ Coûts annuels évalués à :

- 4089 \$ par année avant septembre 2020,

- 4350 \$ par année après septembre 2020,

→ Donnerait droit à 8 personnes déléguées pour l'ASSEP.

La résolution ci-dessous est donc proposée :

*Il est résolu que l'ASSEP adhère au conseil régional Montréal Métropolitain de la FTQ (CRMM-FTQ).*

Chantal Beaudry propose, appuyé par X, la résolution ci-dessus.

Il y a des inquiétudes quant aux coûts, mais aussi à savoir si on va pouvoir trouver des délégués pour y aller. Il est dit que l'adhésion pourrait être utile durant les prochaines négociations, si jamais on veut avoir l'appui de d'autres syndicats de la FTQ. Sébastien assiste déjà aux assemblées mensuelles, et il serait peut-être possible d'envoyer notre employée permanente.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **9. Discussion sur les négociations**

Les post-docs insistent encore sur l'importance d'avoir une assurance collective dans la prochaine convention collective.

Les postdocs réclament une clarification de leur statut, est-ce qu'ils/elles sont des travailleurs/travailleuses ou étudiant/étudiante ? La réponse est que les postdocs sont des travailleurs/travailleuses. La personne de référence est Sandra Brouillette (secrétaire de direction, direction des affaires académique et à la vie étudiante – études supérieures). Elle est aussi responsable des permis de travail. Apparemment, elle est plutôt surchargée, donc avoir une réponse peut prendre du temps.

## 10. Mobilisation

Une tournée générale des locaux a commencé plus tôt cet automne et devrait se poursuivre cet hiver. L'ASSEP recherche plus de volontaires pour aider dans ce travail. Vous pouvez nous contacter au [assepinformation@gmail.com](mailto:assepinformation@gmail.com).

Un sondage a été distribué aux chargéEs de cours, et d'autres seront distribués aux auxiliaires d'enseignement et aux post-docs.

## 11. Élections aux postes vacants

Plusieurs postes sont vacants :

- a. Comité exécutif : un (1) poste de représentant aux relations de travail pour l'unité des chargé.e.s de cours et un (1) poste de représentant aux relations de travail pour l'unité des stagiaires postdoctoraux.
- b. Délégué.e.s : autant de poste que de membres élu.e.s. (art. 21 des Statuts et règlements).
- c. Comités de négociation : un (1) poste pour le comité de négociation des chargéEs de cours, deux (2) postes pour le comité des auxiliaires d'enseignement et trois (3) postes pour le comité des stagiaires postdoctoraux.

La période de mise en candidature est déclarée ouverte.

Ulrich Compaore propose *Ulrich Compaore comme délégué syndical pour les chargéEs de cours*, appuyé par Chantal Beaudry. Le candidat est élu par acclamation.

## 12. Varia

Si les membres ont des questions, elles et ils peuvent se présenter au B-312, qui est le local syndical.

## 13. Fermeture

Mathieu Lavallée propose *la fermeture de l'assemblée générale*, appuyé par X.

L'assemblée est levée à 14h59 par épuisement de l'ordre du jour.

Procès-verbal rédigé par Mathieu Lavallée et Roxanne Gendron

**Assemblée générale régulière – 09.12.2019 et 11.12.2019**